



POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

COMMENTAIRES PRÉSENTÉS PAR L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

À LA SUITE DES CONSULTATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE QUÉBÉCOISE 2016-2025

LE 10 JUILLET 2015



Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien
Bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530
upa.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1. INTRODUCTION.....	2
2. EFFICACITÉ ET INNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES.....	2
3. ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	3
3.1. Remplacement de la consommation de mazout et de carburant par l'électricité	3
3.2. Les sources de chaleur et la bioénergie	4
3.3. Autoproduction d'électricité et mesurage net.....	4
4. HYDROCARBURES FOSSILES.....	5
4.1. Développement de la filière des gaz de schiste	5
5. Production et transport d'énergie sur les terres agricoles et forestières.....	6
5.1. Une vision à long terme s'impose	6
5.2. Pertinence du rôle de la CPTAQ	6
6. CONCLUSION	8

L'Union des producteurs agricoles

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'Union et de ses membres s'inscrit d'abord au cœur du tissu rural québécois; elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Bien ancrés sur leur territoire, les 42 000 agriculteurs et agricultrices québécois exploitent 28 880 entreprises agricoles, majoritairement familiales, et procurent de l'emploi à 54 500 personnes. Chaque année, ils investissent au-delà de 700 M\$ dans l'économie régionale du Québec.

En 2013, le secteur agricole québécois a généré 7,8 G\$ de recettes, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Les 35 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 250 M\$ générant un chiffre d'affaires de 2,1 G\$ aux usines de transformation.

L'action de l'Union trouve aussi des prolongements sur d'autres continents par ses interventions dans des pays de l'OCDE pour défendre le principe de l'exception agricole dans les accords de commerce, ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par l'entremise d'UPA Développement international. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des producteurs, productrices agricoles et forestiers a mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'Union regroupe 12 fédérations régionales et 27 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 000 producteurs et productrices à titre d'administrateurs.

Pour l'UPA, POUVOIR NOURRIR, c'est nourrir la passion qui anime tous les producteurs; c'est faire grandir l'ambition d'offrir à tous des produits de très grande qualité. POUVOIR GRANDIR, c'est être l'union de forces résolument tournées vers l'avenir. **POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR**, c'est la promesse de notre regroupement.

1. INTRODUCTION

L'Union souhaite remercier le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Ministère) de lui donner la possibilité de présenter le point de vue des producteurs agricoles et forestiers québécois relativement aux éléments à inclure à la politique énergétique québécoise 2016-2025. Soulignons que les recommandations déposées par l'Union lors de la consultation sur les enjeux énergétiques québécois de 2013 sont toujours d'actualité et qu'elles s'ajoutent à celles qui se retrouvent dans ce document.

Cette consultation lancée par le gouvernement du Québec à l'hiver 2015 comportait trois thèmes : l'efficacité et l'innovation énergétiques, les énergies renouvelables et les hydrocarbures fossiles. Ces thèmes touchent les producteurs agricoles et forestiers de diverses façons. Tout d'abord, l'énergie est un intrant important pour notre secteur d'activité et son développement. Deuxièmement, les infrastructures de production et de transport d'énergie sont souvent localisées sur les propriétés privées appartenant aux producteurs agricoles et forestiers.

Nos commentaires et recommandations sur ces trois thèmes seront présentés dans ce document. Comme certains sujets touchent plus d'un thème, l'Union a jugé qu'il serait plus cohérent de les rassembler en un seul endroit.

2. EFFICACITÉ ET INNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les producteurs agricoles et forestiers sont à l'affût des nouvelles technologies qui leur permettent d'abaisser la part des dépenses d'énergie dans leur coût de production et ainsi augmenter leur compétitivité et leur marge de profit. Cette clientèle répond bien aux divers programmes développés pour améliorer l'efficacité énergétique. Pensons au Programme *Produits agricoles efficaces* d'Hydro-Québec qui a été lancé en 2006, et qui depuis a permis de faire des économies d'énergie de 98,87 GWh. Également, la clientèle agricole a participé activement aux Programmes *Écoperformance* et *Biomasse forestière résiduelle* lancés par le Bureau de l'innovation et l'efficacité énergétiques à l'automne 2013.

Toutefois, en septembre 2014, le Ministère nous informait que les fonds pour ces programmes étaient suspendus. Cette décision atténue la contribution du secteur agricole à l'amélioration du bilan des gaz à effet de serre québécois, et l'élan créé par la mise en place de ces programmes est paralysé. Des efforts de promotion seront donc nécessaires pour relancer cette contribution afin de reconquérir l'adhésion des producteurs.

L'Union recommande au Ministère que les programmes en efficacité énergétique qui seront développés dans le cadre de la prochaine politique énergétique soient :

- à une hauteur suffisante pour que les entreprises agricoles et forestières obtiennent un rendement rapide sur leurs investissements en efficacité énergétique;
- déployés rapidement et qu'il n'y ait pas de « temps mort » entre les différentes versions des programmes;
- prévisibles, et ce, à deux niveaux :
 - les fonds doivent être accessibles lorsque les critères d'admissibilité sont respectés;
 - les fonds doivent être disponibles sur une période suffisamment longue afin que les entreprises puissent intégrer ces investissements à leur plan d'affaires;
- efficaces, le délai entre le dépôt et le traitement de la demande ne devrait pas excéder huit semaines.

3. ÉNERGIES RENOUVELABLES

3.1. Remplacement de la consommation de mazout et de carburant par l'électricité

Une bonne proportion de la consommation d'énergie du secteur agricole est accaparée par l'utilisation de mazout et de carburants. L'électricité québécoise, qui est une énergie propre et renouvelable, pourrait contribuer à remplacer une portion de la consommation d'hydrocarbures. Pour certains usages, notamment les travaux aux champs, il sera plus difficile de remplacer la consommation de produits pétroliers, en l'absence de technologies efficaces et abordables. Pour d'autres usages, ce serait possible si le réseau de distribution d'électricité monophasé était converti en réseau triphasé. Ainsi, les travaux à proximité de la ferme qui nécessitent l'utilisation de la prise de puissance du tracteur (monter le foin dans les silos à ensilage, utilisation de la vis à grain, brassage du fumier) et les moteurs installés à l'extrémité des champs pour les systèmes de pompe et d'irrigation, pourraient être convertis à l'électricité car des moteurs suffisamment performants sont maintenant disponibles. Soulignons que les travaux décrits précédemment sont réalisés de façon récurrente entre les mois de mai et de novembre. Chacun des chantiers peut se prolonger durant plusieurs jours à raison de plusieurs heures par jour. Une conversion à l'électricité permettrait donc de réduire de façon non négligeable les quantités de carburant utilisées.

Rappelons qu'il est possible d'obtenir le réseau de distribution triphasé en milieu rural, mais les agriculteurs doivent déboursier des sommes importantes. Au 1^{er} avril 2015, le prix unitaire s'établissait à 74 000 \$/km pour une ligne triphasée sans usage en commun¹. Comme les

¹ Hydro-Québec, tarifs d'électricité en vigueur le 1^{er} avril 2015, section 12.8, page 153.

entreprises sont souvent situées à plusieurs kilomètres de ce type de réseau, les coûts engendrés deviennent rapidement prohibitifs.

Dans le cadre de sa prochaine politique énergétique, l'Union recommande au Ministère de :

- rendre disponible le réseau de distribution triphasé en milieu rural, à des conditions permettant aux entreprises agricoles de s'en prévaloir.

3.2. Les sources de chaleur et la bioénergie

Les bioénergies et l'accès à des sources de chaleur résiduelle permettent au secteur agricole d'utiliser moins d'hydrocarbures. Toutefois, dans le secteur agricole, certaines initiatives lancées au cours des dernières années ont connu des dénouements plus ou moins heureux car certaines filières n'ont pas donné les rendements escomptés. L'Union est d'avis que les entreprises qui éprouvent ces nouvelles technologies devraient être considérées comme des vitrines technologiques. En effet, bien que ces technologies puissent être efficaces dans d'autres pays ou secteurs d'activités, rien n'assure que les résultats seront concluants lorsqu'ils seront utilisés à des fins agricoles dans le contexte québécois. Les risques encourus par les entreprises qui innovent devraient donc être pris en charge par un programme. En contrepartie, les résultats seraient rendus disponibles pour tous au profit de la collectivité.

En ce qui a trait à la biomasse agricole ou forestière, ces filières énergétiques offrent un important potentiel pour remplacer les carburants fossiles servant à la production de chaleur. Ces filières créeraient aussi de l'emploi et des retombées économiques dans plusieurs régions, et pourraient davantage contribuer à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

L'Union recommande au Ministère :

- de mettre en place des programmes pour soutenir les entreprises agissant comme vitrine technologique;
- d'inscrire des cibles ambitieuses de production d'énergie thermique à partir de la filière du chauffage à la biomasse forestière et agricole dans la nouvelle politique énergétique du Québec;
- d'inscrire l'engagement du gouvernement du Québec envers la filière en confirmant sa volonté à analyser toutes les possibilités d'utilisation de cette ressource énergétique dans ses propres bâtiments actuels et futurs.

3.3. Autoproduction d'électricité et mesurage net

Le fascicule portant sur les énergies renouvelables indique que les bas prix de l'électricité au Québec défavorisent l'autoproduction d'électricité et le mesurage net. L'Union est d'avis que l'*Option de mesurage net* d'Hydro-Québec serait davantage utilisée si les consommateurs qui ont des appels de puissance supérieurs à 50 kW pouvaient y accéder. À cet effet, quelques entreprises agricoles qui détiennent des éoliennes ne peuvent malheureusement pas obtenir cette option car elles ont une consommation de puissance supérieure à celle prévue dans le

programme. Selon l'Union, cette modification au programme serait mineure et permettrait une plus grande utilisation de cette Option.

L'Union recommande au Ministère et à Hydro-Québec de :

- modifier ce programme afin de permettre l'ajout des autoproducteurs qui consomment plus de 50 kW de puissance.

4. HYDROCARBURES FOSSILES

4.1. Développement de la filière des gaz de schiste

Le rapport du BAPE sur les gaz de schiste publicisé en décembre 2014, soulevait plusieurs enjeux en lien avec le développement de cette filière sur le territoire québécois. En conclusion de ce rapport, on peut lire : « Il n'est pas démontré que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent avec la technique de fracturation hydraulique serait avantageuse pour le Québec »². De plus, à la suite de la diffusion de ce rapport, le premier ministre indiquait : « qu'il n'y a pas grand intérêt à développer cette ressource, uniquement sur le plan économique et financier. De toute façon, l'acceptabilité sociale n'est pas là »³.

L'Union partage les conclusions du rapport du BAPE, à l'effet que le développement de cette filière dans les basses-terres du Saint-Laurent ne serait pas avantageuse pour le Québec et encore moins pour son secteur agricole. Les impacts causés au secteur agricole advenant le développement de cette filière, seraient notamment les pertes de superficie, la compétition pour l'eau, les dangers pour la santé des agriculteurs et de leur famille, les risques de contamination à long terme des sources d'eau et des sols. Les dommages alors causés seraient extrêmement importants et difficiles à atténuer et compenser, surtout que les bénéfices liés au développement de cette filière seraient sur une courte période, contrairement aux retombées du secteur agricole qui sont à perpétuité.

Une évaluation environnementale stratégique globale (ÉES) sur les hydrocarbures est présentement en cours et elle poursuit les études pour mieux évaluer les impacts environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité publique relatifs aux hydrocarbures. L'Union est en attente de la consultation qui se déroulera au cours de l'automne prochain et des résultats de l'ÉES, qui devraient être rendu public à la fin de 2015.

² BAPE, rapport d'enquête et d'audience publique, les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale de l'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, novembre 2014, page 397.

³ Entrevue de M^{me} Céline Galipeau avec le premier ministre M. Couillard, le 16 décembre 2014.

5. Production et transport d'énergie sur les terres agricoles et forestières

5.1. Une vision à long terme s'impose

Les terres agricoles et forestières sont sollicitées pour la construction de diverses infrastructures de transport et de production d'énergie (pipeline, ligne de transport d'électricité et parc éolien). Actuellement, les promoteurs développent leur projet de façon individuelle, sans toujours se soucier des impacts cumulatifs à moyen et à long terme qu'ils créent sur les terres. À cet effet, l'Union réitère une des recommandations qui se retrouve dans son mémoire remis lors de la consultation sur les enjeux énergétiques du Québec de 2013, qui demandait au gouvernement de :

- de développer une vision globale et à long terme relative aux infrastructures de production et de transport d'énergie, en collaboration avec les acteurs concernés, pour en minimiser les impacts et améliorer l'acceptabilité sociale de ces projets.

De plus, pour minimiser les impacts liés à l'implantation de projets énergétiques sur les secteurs agricole et forestier, l'Union demande au Ministère :

- d'exiger la conclusion d'une entente-cadre entre les promoteurs énergétiques et l'Union afin de prévoir des mesures d'atténuation des impacts, des compensations et de s'assurer que les droits des agriculteurs et des forestiers sont protégés et respectés.

5.2. Pertinence du rôle de la CPTAQ

D'entrée de jeu, l'Union souhaite faire remarquer que les sols où se pratique l'agriculture représentent environ 2 % du territoire québécois et qu'ils sont sollicités de toutes parts : étalements urbains, routes, ouvrages de captage d'eau pour alimenter les réseaux d'aqueduc, parcs éoliens, lignes de transport d'électricité, gazoduc, oléoduc, etc. Une des raisons expliquant l'utilisation de la zone à d'autres fins que l'agriculture découle de cette tendance à repousser les projets les plus contraignants sur des territoires moins densément peuplés, et cette propension s'applique aussi aux projets de transport et de production d'énergie.

Rappelons-nous que dans les années soixante-dix, plusieurs études ont sonné l'alarme, en dénonçant l'absence de planification en matière d'urbanisation. En effet, l'étalement urbain et la prolifération de toutes sortes d'usages dans le territoire agricole posaient une menace importante à la pérennité de l'agriculture. Il était devenu urgent de freiner ce phénomène. C'est pourquoi la LPTAA a été adoptée. Il s'agissait de mettre un terme à la dilapidation des terres agricoles, ressource non renouvelable et essentielle à la sécurité alimentaire de la population.

L'Union a toujours défendu l'importance du cadre législatif actuel et le travail de la CPTAQ. Une application rigoureuse de la Loi s'impose. À cet égard, la Commission assure l'équité, la transparence et l'impartialité qui garantissent aux citoyens un traitement de leur demande

d'autorisation à l'abri des pressions externes. De plus, la cohérence, la clarté des décisions et des prises de position de l'organisme favorisent une planification rationnelle des activités en zone agricole, et ce, pour les citoyens, les corps publics et les entreprises. D'ailleurs la plupart de ceux qui contestent l'efficacité de la CPTAQ sont généralement contre les principes émanant des lois qu'elle applique, mais surtout défendent des intérêts individuels.

Selon l'Union, il est inopportun de revoir le rôle fondamental de la CPTAQ en matière de protection du territoire et des activités agricoles et sa compétence exclusive d'autoriser ou non tout projet non agricole dans la zone agricole permanente, y compris les projets de production ou de transport d'énergie.

Cette position se justifie aisément par l'objectif primordial de la Loi de la protection du territoire et des activités agricoles qui est d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser la protection et le développement des activités des entreprises agricoles dans la zone agricole.

La CPTAQ est l'organisme qui possède l'expérience et la compétence pour décider d'une autorisation, et ce dans l'intérêt général de la population de protéger les terres agricoles. La Régie de l'énergie n'a pas cette expertise.

D'ailleurs, par le passé, la CPTAQ a fait preuve de flexibilité et d'ouverture en matière énergétique, notamment dans le traitement du dossier Pipeline Saint-Laurent, en débutant le processus de traitement et d'audience du projet sans avoir obtenu la preuve de conformité dudit projet à l'ensemble de la réglementation édictée dans les 32 municipalités concernées par le dossier.

La proposition soumise dans l'un des fascicules de consultation du ministère, visant à intégrer l'analyse des impacts des projets énergétiques sur le territoire et les activités agricoles à la Régie de l'énergie (un autre organisme de l'état) n'est pas la solution. Cela ne réglerait en rien les quelques délais de traitement plus longs de ces dossiers complexes déposés à la CPTAQ puisqu'il s'agit essentiellement d'un problème de ressources humaines et financières qui sera également présent dans cet autre organisme⁴.

Depuis 1978, la LPTAA s'applique suivant l'article 2, au gouvernement, à ses ministères et à ses organismes. Toutefois, deux mécanismes sont prévus, soit les articles 66 et 96 afin de permettre au gouvernement, par décret, d'autoriser certains projets publics ou privés lorsque les circonstances le justifient, y compris en matière énergétique.

⁴ Voir à cet égard les travaux de la CAPERN, printemps 2015 et le mémoire de l'Union des producteurs agricoles à cet égard, disponible à l'adresse : <http://www.upa.qc.ca/content/uploads/2015/06/memoire-upa-capern-examen-cptaq-juin2015.pdf>

La LPTAA est donc très flexible et il n’y a pas lieu, selon l’Union, de traiter différemment les promoteurs énergétiques puisque l’État se soumet lui-même à la Loi.

Pour ces raisons, l’Union recommande au ministère :

- que tous les projets de production ou de transport d’énergie localisés en secteur agricole demeurent sous la compétence de la CPTAQ.

6. CONCLUSION

La politique énergétique québécoise 2016-2025 se doit d’être cohérente avec les objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre que nous nous sommes collectivement fixés. Les recommandations de l’Union s’inscrivent en droite ligne avec ces objectifs : programmes dédiés à l’innovation et à l’efficacité énergétiques, remplacement de la consommation de mazout et de carburants par des énergies renouvelables et développement d’une vision à long terme pour l’implantation des diverses infrastructures de production et de transport d’énergie, en consolidant les outils qui assurent un développement harmonieux sur les terres agricoles. Investir dans le secteur agricole et forestier et protéger les terres où se déroulent ces activités génèrent des retombées économiques importantes pour le Québec, particulièrement dans nos communautés rurales.